

DELIBERATION N°1 - Programmation travaux 2021

Le Bureau syndical valide les listes de travaux 2021 ci-après :

Au titre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité :

- 57 extensions à AMANCE, AUTREY-LE-VAY, AVRIGNEY-VIREY, BASSIGNEY, BAUDONCOURT, BELVERNE, BOUGNON, BOULT, BREVILLIERS, BUSSIERES, CHALONVILLARS, CHAMPEY, CHAMPEY, CHENEBIER, CORBENAY, EQUEVILLEY, ESPRELS, ETOBON, FAVERNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCALMONT, FRASNE-LE-CHATEAU, FRESSE, GEORFANS, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HERICOURT, JUSSEY, LARIANS-ET-MUNANS, LONGEVILLE, LOULANS-VERCHAMP, LURE, MONTBOILLON, MONTOT, NEUVELLE-LES-CROMARY, NOIDANS-LE-FERROUX, OPPENANS, PLANCHER-BAS, PROVENCHERE, RADDON-ET-CHAPENDU, RIOZ, ROYE, SAINT-BRESSON, SAINT-GERMAIN, SAINT-REMY, THEULEY, VAITE, VELESMES-ECHEVANNE, VELOUCEY, VERNOIS-SUR-MANCE, VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE, VY-LES-LURE, VYANS-LE-VAL, NEUREY-LES-LA-DEMIE, VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES.
- 16 renforcements à ABONCOURT-GESINCOURT, ALAINCOURT, AUXON, BOULIGNEY, BREUREY-LES-FAVERNEY, CHAMPEY, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, EQUEVILLEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, GEORFANS, PROVENCHERE, ROCHE-MOREY (LA), SEVEUX-MOTEY, TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE, VERNOIS-SUR-MANCE, VY-LES-LURE.
- 22 aménagements esthétiques à AMANCE, BREUREY-LES-FAVERNEY, CHALONVILLARS, CHAUMERCENNE, CROMARY, ECHENOZ-LA-MELINE, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FLEUREY-LES-FAVERNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCHEVELLE, FRASNE-LE-CHATEAU, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, HERICOURT, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, PESMES, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROYE, SCYE, SORNAY, VOUHENANS.
- 3 sécurisations de fils nus à FRESSE, LONGINE (LA), PUSY-ET-EPENOUX.

Au titre des travaux sur les installations d'éclairage public :

- 18 optimisations des installations d'éclairage public sous la Maîtrise d'Ouvrage des communes à AUGICOURT, BAUDONCOURT, BELONCHAMP, CHAUX-LES-PORT, CUBRY-LES-FAVERNEY, EQUEVILLEY, FAYMONT, FOUCHECOURT, HERICOURT, LYOFFANS, MAIZIERES, MENOUX, MEURCOURT, PROVENCHERE, RADDON-ET-CHAPENDU, SAINT-GERMAIN, SAUVIGNEY-LES-PESMES, TRESILLEY.
- 21 Extension à ANCIER, CHAUX-LES-PORT, COTE (LA), FRANCALMONT, GENEVREY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, PASSAVANT-LA-ROCHERE, PLANCHER-BAS, SAINT-BARTHELEMY, VELLEMINFROY, AMANCE, BELVERNE, CHAMPEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, LURE, MONTBOILLON, MONTOT, NEUVELLE-LES-CROMARY, RIOZ, VELOUCEY, VY-LES-LURE.
- 34 renforcements à BREUREY-LES-FAVERNEY, CHALONVILLARS, CHAUMERCENNE, CROMARY, ECHENOZ-LA-MELINE, FAHY-LES-AUTREY, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FLEUREY-LES-FAVERNEY, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GY, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MARNAY, MONTBOILLON, NANTILLY, PESMES, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROMAINE (LA), ROYE, SAINT-GERMAIN, SCYE, VAL-DE-GOUHENANS (LE), VALLEROIS-LE-BOIS, VOUHENANS, AMANCE, ATTRICOURT, CHENEVREY-ET-MOROGNE, FESSEY (LES), FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE, MONTARLOT-LES-RIOZ, OISELAY-ET-GRACHAUX, VENERE, PUSY-ET-EPENOUX.

Au titre des travaux de génie civil de communications électroniques :

- 40 opérations à AMANCE, BREUREY-LES-FAVERNEY, BREVILLIERS, BUSSIERES, CHALONVILLARS, CHAUMERCENNE, CHENEBIER, COLOMBE-LES-VESOUL, CROMARY, ECHENOZ-LA-MELINE, EQUEVILLEY, ETOBON, FAHY-LES-AUTREY, FAUCOGNEY-ET-LA-MER, FESSEY (LES), FLEUREY-LES-FAVERNEY, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRASNE-LE-CHATEAU, GEORFANS, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, GRAY, JUSSEY, LARIANS-ET-MUNANS, MAGNY-JOBERT, MAGNY-VERNOIS, MONTOT, PESMES, PLANCHER-BAS, PUSY-ET-EPENOUX, RECOLOGNE-LES-RIOZ, ROMAINE (LA), ROYE, SAINT-GERMAIN, SCYE, VAITE, VALLEROIS-LE-BOIS, VERNOIS-SUR-MANCE, VOUHENANS, VY-LES-LURE.

DELIBERATION N°2 – Modification du guide des aides du SIED 70 concernant les dissimulations de réseau

Afin de répondre raisonnablement aux demandes de dissimulation des réseaux des communes tout en préservant les finances du syndicat, le bureau syndical décide de modifier le guide de participations financières du Syndicat par l'ajout de la mention suivante : « dans le cas où la dissimulation de réseaux demandée fait suite à des travaux réalisés sur ce même linéaire de réseaux, par le Syndicat, depuis moins de 10 ans, le montant de la participation de la commune ou du demandeur sera majoré du reste à amortir de ces travaux ».

DELIBERATION N°3 – Modification du guide des aides du SIED 70 IRVE

Pour éviter d'une part, la multiplication de points de recharge qui pourraient être sous utilisés et d'autre part, pour cibler de nouveaux points de charge en fonction de besoins, le bureau syndical décide de supprimer tout dispositif d'aides à l'installation d'IRVE en dehors des programmes établis par le syndicat.

DELIBERATION N°4 – Groupement de commande Noidans-le-Ferroux

Après que le Président ait exposé le projet de forage d'eau potable sur NOIDANS-LE-FERROUX pour lequel la commune et le SIED 70 proposent d'établir une convention de groupement de commande entre les 2 collectivités pour un marché de travaux en procédure adaptée, le bureau syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention proposée ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°5 – Convention Electriciens sans frontières

Après que le Président ait présenté l'association Electriciens Sans Frontières, le bureau syndical approuve la proposition de participation au projet « De l'eau et de l'électricité pour l'île de Sakatia » à Madagascar. Le bureau syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention proposée ainsi que tous les documents s'y rapportant visant à établir un partenariat basé sur une période triennale (2021-2023) propice à suivre un projet de sa phase initiale jusqu'à sa réalisation complète. Le montant financé sollicité dans le projet de convention est de dix mille euros (10 000 €) annuellement soit trente mille euros (30 000 €).

DELIBERATION N°6 – Avenant à la convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de personnel

Afin de tenir compte de l'évolution juridique liée à la parution du décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, le centre de gestion a proposé un avenant à la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de gestion départemental de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône. Le bureau syndical approuve cet avenant et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°7– Nomination agent de contrôle

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a modifié l'article L2224-31 du CGCT et confirme que les agents des collectivités concédantes, chargés du contrôle des concessions doivent être «assermentés». Le bureau syndical accepte la proposition de Monsieur le Président de désigner Georges MIGNOT comme Agent du Syndicat chargé du contrôle, d'une part, du bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de concession, et d'autre part, des réseaux publics de distribution d'électricité. Le bureau syndical charge Monsieur le Président de demander l'assermentation de cet agent auprès du tribunal de grande instance.

DELIBERATION N° 8 – Mise en œuvre du Compte Epargne Temps (CET)

Après que le Président ait rappelé que le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 pris en application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 juin 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, a introduit le compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, le bureau syndical autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre le compte épargne-temps à compter du 1er juin 2021 et à signer tout document utile relatif à ce dossier.

DELIBERATION N° 9 –Modification du tableau des effectifs

Le bureau syndical approuve les propositions de modifications du tableau des effectifs et charge Monsieur le Président de présenter ces modifications au prochain Comité Syndical.

DELIBERATION N° 10 – Acquisition d'un nouveau siège social

Le bureau syndical émet un avis favorable à l'acquisition d'un bâtiment actuellement propriété de ACTION 70, situé sur un terrain objet d'un bail emphytéotique avec la communauté d'agglomération de Vesoul, situé au 1 Rue Max DEVAUX à Vesoul (parcelles cadastrées section T n°251 (5 062 m²), 258 (202 m²) et 259 (9 m²). Le bureau syndical charge Monsieur le Président de présenter ce projet d'achat au prochain Comité Syndical.

DELIBERATION N° 11 – Chèque déjeuner

Après que le Président ait rappelé la délibération n°6 du Bureau Syndical du 3 mars 2005 instaurant les titres de repas pour les agents du syndicat, y compris les stagiaires, le bureau syndical confirme l'instauration des titres de repas pour les apprentis et accepte d'étendre le bénéfice de ce dispositif aux agents mis à disposition du syndicat.
